

Procès-verbal de l'assemblée régulière de la Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 12 octobre 2010, à compter de 19h30 à la salle municipale du conseil de Ferme-Neuve, 70, 12^e Rue.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mesdames, Messieurs :
Gilbert Pilote, maire
Pauline Lauzon, conseillère
Diane Sirard, conseillère
Georges Piché, conseiller
Mario Léonard, conseiller
Yvon Forget, conseiller

Était également présente Martine Charron, Technicienne en administration.

ÉTAIT ABSENT

Mario Lachaine, conseiller

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le Maire déclare l'assemblée ouverte.

232-10-10

NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

QUE madame Martine Charron soit nommée Secrétaire d'assemblée en l'absence du Secrétaire-trésorier et Directeur général pour la présente assemblée;

QUE celle-ci soit autorisée à signer les extraits nécessaires jusqu'au retour du Directeur général.

ADOPTÉE

233-10-10

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par le Directeur général.

ADOPTÉE

234-10-10

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 2010

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 13 septembre 2010, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la Secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver le procès-verbal de la séance du 13 septembre 2010 du conseil municipal de la Municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

235-10-10

SUBVENTION AUX ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF 2010

Il est proposé par madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

QUE les organismes suivants reçoivent leur subvention 2010 :

Place aux jeunes Antoine-Labelle	250 \$
Chevaliers de Colomb	300 \$
Comité de la Marche mondiale des femmes	100 \$

ADOPTÉE

236-10-10

APPUI À LA COALITION SUR LE TABAC

CONSIDÉRANT QUE le tabac est un produit mortel qui cause un très large éventail de maladies ;

CONSIDÉRANT QUE chaque année, plus de 10,000 Québécois décèdent d'une maladie causée par l'usage du tabac ;

CONSIDÉRANT QUE la fumée secondaire est dommageable pour la santé ;

CONSIDÉRANT QUE la nicotine crée une dépendance extrêmement forte et devient rapidement la principale raison pour laquelle les gens continuent de fumer ;

CONSIDÉRANT QUE le tabagisme est une épidémie industrielle ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve endosse la plate-forme de la coalition québécoise pour le contrôle du tabac.

ADOPTÉE

237-10-10

APPUI À L'ASSOCIATION D'ENSEMENCEMENT DE FERME-NEUVE

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve appuie les démarches de l'Association d'ensemencement des lacs de Ferme-Neuve inc. afin que le Lac-des-Iles (46°43'26''N., 75°34'01''O.), soit ouvert à la pêche à l'omble de fontaine du 12 février au 13 mars 2011.

ADOPTÉE

238-10-10

GRIEFS FN-16-11-09 ET FN-23-02-10 MARIO POTVIN

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

QU'À la suite de la réception de la sentence arbitrale rendue dans les griefs FN-16-11-09 et FN-23-02-10 que les sommes dues restantes à monsieur Mario Potvin soient versées en son nom au Receveur général du Canada;

QUE le montant de 1,233.97 \$ soit réservé au surplus accumulé 2009 pour payer cette somme.

ADOPTÉE

239-10-10

MMQ, ASSURANCES MUNICIPALES VS CAMPING DE LA BAIE DU DIABLE

Il est proposé par monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve rembourse la somme de 5,479.80\$ qu'elle a reçue par erreur au nom de la Municipalité et qui devait être libellé au nom du Camping de la Baie du Diable pour paiement final d'un règlement d'un sinistre survenu le 21 juillet 2010;

QUE le Directeur général soit autorisé à émettre ce chèque.

ADOPTÉE

240-10-10

ERREUR D'ENCAISSEMENT DOSSIER # 79097-6889-02-9550

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

QUE la somme de 99.39\$ soit retournée au propriétaire de l'immeuble sur le chemin Nibi, madame Sylvie Fréjeau et monsieur David Lacasse car celui-ci a payé par erreur ses taxes scolaires à la Municipalité le 27 juillet 2010;

QUE le Directeur général soit autorisé à émettre un chèque pour le remboursement.

ADOPTÉE

241-10-10

BUDGET 2011 DE LA R.I.D.L. (Régie des déchets)

Il est proposé par madame la conseillère Paulin Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

QUE le conseil municipal accepte les prévisions budgétaires 2011 de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre;

QUE la quote-part pour la Municipalité de Ferme-Neuve est estimée à 240,481\$ et le fonds de réserve à 2,704\$.

ADOPTÉE

242-10-10

FINANCEMENT RÈGLEMENT NUMÉRO 117 (hôtel de ville)

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt de 500 000\$ par billets en vertu du règlement d'emprunt numéro 117 au prix de 98,405, échéant en série de 5 ans comme suit :

18 300 \$	1,75%	19 octobre 2011
18 900 \$	2,05%	19 octobre 2012
19 500 \$	2,50%	19 octobre 2013
20 100 \$	2,75%	19 octobre 2014
423 200 \$	3,00%	19 octobre 2015

QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèques à l'ordre du détenteur enregistré.

ADOPTÉE

243-10-10

ACCEPTATION DE SOUMISSION POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 117

CONSIDÉRANT que conformément au règlement d'emprunt numéro 117, la Municipalité de Ferme-Neuve souhaite emprunter par billet un montant total de 500 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces billets sont émis ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QU'un emprunt par billet au montant de 500 000 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 117 soit réalisé ;

QUE les billets soient signés par le Maire et le Secrétaire-trésorier et Directeur général ;

QUE les billets seront datés du 19 octobre 2010 ;

QUE les intérêts sur billets seront payables semi annuellement;

QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2011	18 300.00 \$	
2012	18 900.00 \$	
2013	19 500.00 \$	
2014	20 100.00 \$	
2015	20 800.00 \$	(à payer en 2015)
2015	402 400.00 \$	(à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Ferme-Neuve émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 19 octobre 2010), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévu pour les années 2016 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 117, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt .

ADOPTÉE

244-10-10

SOUSSION OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNEL

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé par voie de lettre d'invitation auprès des notaires de Ferme-Neuve pour le contrat d'acquisition de l'immeuble du 125, 12^e Rue à Ferme-Neuve ;

CONSIDÉRANT que le 30 septembre 2010, 11H05, la Municipalité a procédé à l'ouverture des soumissions ;

CONSIDÉRANT qu'un seul professionnel a répondu à notre invitation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

QUE le contrat pour services professionnels concernant l'acquisition de l'immeuble du 125, 12^e Rue à Ferme-Neuve soit octroyé au cabinet de Me Roch Lafontaine de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

245-10-10

GUIDE ET CARTE TOURISTIQUES DES HAUTES-LAURENTIDES

Il est proposé par monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve confirme à l'Imprimerie l'Arthographe son intention de participer à nouveau au Guide et carte touristiques des Hautes-Laurentides 2011;

QUE la somme de 3,195\$ plus les taxes applicables, soit prévue au budget 2011 pour en défrayer le paiement.

ADOPTÉE

246-10-10

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 62-03-09

Il est proposé par madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

QUE monsieur Christian Parent soit nommé pour remplacer monsieur Romain Lafontaine comme représentant pour les « Amis de la Montagne » au conseil d'administration de « Gestion Aventure Nature ».

ADOPTÉE

247-10-10

NOMINATION DES REPRÉSENTANTS POUR LES « AMIS DE LA MONTAGNE »

Il est proposé par madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

QUE suite au changement de statut et règlements des « Amis de la Montagne »;

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve se réserve le droit de nommer cinq représentants au CA de l'organisme, dont au moins deux élus municipaux;

QUE madame Diane Sirard et monsieur Yvon Forget élus municipaux soient nommés par la Municipalité de Ferme-Neuve pour siéger sur le conseil d'administration des «Amis de la Montagne » ;

QUE madame Claude Bélisle, monsieur Réjean Thibodeau et monsieur Benoit Ethier, membres associés, soient nommés par la Municipalité de Ferme-Neuve pour siéger sur le conseil d'administration des « Amis de la Montagne ».

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

(section administration)

248-10-10

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 118, RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'INTERDICTION DE PESTICIDES ET DE FERTILISANTS

Il est proposé par madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

QUE le règlement portant le numéro 118 et décrétant l'interdiction d'utilisation de pesticides et de fertilisants soit adopté tel que déposé;

QUE le règlement ne sera pas lu puisque le conseil municipal a reçu une copie 48 heures à l'avance.

ADOPTÉE

249-10-10

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 91-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 91 RELATIF AUX NUISANCES

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

QUE le règlement portant le numéro 91-2 et modifiant le règlement numéro 91 relatif aux nuisances soit adopté tel que déposé;

QUE le règlement ne sera pas lu puisque le conseil municipal a reçu une copie 48 heures à l'avance.

ADOPTÉE

250-10-10

MANDAT À LA MRCAL (modification du règlement # 23 zonage)

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

QUE la résolution portant le numéro 63-07-10 adoptée à la séance du 8 mars 2010 soit rescindée séance tenante et remplacée par la suivante ;

QUE la MRC d'Antoine-Labelle soit mandatée à modifier le règlement de zonage numéro 23 comme suit :

- a) Modification du plan de zonage
- b) Modification de la grille des spécifications en créant une nouvelle zone COM 11
- c) Et toutes autres dispositions à la réglementation d'urbanisme.

ADOPTÉE

251-10-10

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 113-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 113 RELATIF À LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

Il est proposé par madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

QUE le règlement portant le numéro 113-2 et modifiant le règlement numéro 113 relatif à la circulation soit adopté tel que déposé;

QUE le règlement ne sera pas lu puisque le conseil municipal a reçu une copie 48 heures à l'avance.

ADOPTÉE

ACCEPTATION DE RUE ET SIGNATURES DE CONTRAT

Il a été décidé par les membres du conseil présents de ne pas tenir compte de ce sujet inscrit à l'ordre du jour puisque celui-ci sera traité à une assemblée ultérieure.

252-10-10

TRAVAUX LAC OUELLETTE / HYDRO QUÉBEC

Il est proposé par monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

QUE le conseil municipal accepte l'estimation pour les travaux reliés aux travaux d'Hydro Québec pour l'alimentation de la station de pompage à la suite des travaux de prolongement du réseau d'égout du Lac Ouellette;

QUE le Directeur général informe la compagnie Hydro Québec que la Municipalité accepte les coûts estimés de 44,989.63 \$ plus les taxes (TPS 2,249.48 \$ TVQ 3,542.93 \$) pour un total de 50,782.04 \$.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

(section loisirs, urbanisme, travaux publics et incendie)

253-10-10

2^{ième} PONT DE FER

ATTENDU que le Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune, s'apprête à faire des travaux d'importance sur le 2^{ième} PONT DE FER (pont qui sépare les Zecs Le Sueur et Petawaga);

ATTENDU que la structure projetée permettra de recevoir des charges de bois beaucoup plus volumineuses, que la structure actuelle;

ATTENDU que cette nouvelle structure a comme but de réduire les coûts de transport du bois, vers les scieries de résineux et de feuillus situées dans les secteurs de Ferme-Neuve et de Mont-Laurier;

ATTENDU qu'une très grande partie de ce réseau routier qui sera utilisé par les transporteurs de bois, émanant ce secteur, se trouve sur le territoire de la Municipalité de Ferme-Neuve (+/- 30 KM);

ATTENDU que la structure routière actuelle de ce secteur dans la Municipalité de Ferme-Neuve, ne peut absolument pas recevoir cette augmentation de transport lourd, sans qu'il y ait des conséquences néfastes sur ce secteur routier, déjà considéré comme très vulnérable, et peu sécuritaire;

ATTENDU que déjà un grand nombre d'utilisateurs, particulièrement dans le domaine touristique (en nombre croissant) se plaignent de l'état assez lamentable du réseau;

ATTENDU que la Municipalité de Ferme-Neuve tente de développer avec des partenaires, son industrie touristique, en outre par la création de son futur parc régional de la Montagne du Diable;

ATTENDU qu'une rencontre est prévue entre les différents propriétaires de pourvoiries de terrains de camping, et les élus municipaux de Ferme-Neuve, afin de trouver à court terme des solutions permettant d'améliorer conjointement, ce réseau routier, et de le rendre plus sécuritaire pour les nombreux utilisateurs;

ATTENDU que des démarches ont déjà été entreprises par le conseil actuel, auprès de monsieur Sylvain Pagé, Député provincial du Comté Labelle, afin que ce dernier fasse des pressions auprès du Ministre des Transports, pour que cette route puisse jouir d'un statut particulier, et qu'elle puisse répondre adéquatement à l'augmentation de ses usagers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que la Municipalité de Ferme-Neuve s'oppose dans le « **CONTEXTE ACTUEL** » à la démarche du Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune, de refaire la structure du 2^{ème} Pont de Fer, en sachant très bien que dans la partie du réseau municipal une détérioration sera inévitable, et qu'il appartiendra ultérieurement à la Municipalité de Ferme-Neuve d'en faire les frais à même son budget municipal;

DE PLUS, il est résolu que l'aspect sécuritaire préoccupe au plus haut point l'ensemble du conseil municipal. Cette situation ne fait qu'appuyer le vœu du conseil municipal actuel de Ferme-Neuve que ce chemin à vocations multiples soit entièrement repris et géré par le Ministère du Transport du Québec;

DE PLUS, il est résolu que le conseil municipal de Ferme-Neuve demande dans un avenir prochain que le Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune, organise une rencontre avec les différents intervenants, afin de connaître la position de chacun dans ce dossier, et arriver à une solution qui répondra aux désirs de l'ensemble.

ADOPTÉE

254-10-10

TRANSFERT BUDGÉTAIRE – 2010-06

Il est proposé par monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil.

QUE la Direction générale soit autorisée à modifier le budget d'opération 2010, afin de transférer les sommes suivantes :

POSTE	# COMTPE	DT	CT
URBANISME			
Services techniques urbanisme	02-610-00-449-00		650.00\$
Services professionnels juridiques	02-610-00-412-00	650.00\$	
Congrès urbanisme	02-610-00-346-00		403.00\$
Formation urbanisme	02-610-00-454-00	403.00\$	
Journaux, avis publics	02-610-00-341-00		650.00\$
Services professionnels	02-610-00-412-00	650.00\$	
		1 703.00\$	1 703.00\$
LOISIRS			
Activité investissement	03-301-10-000-06		7 000.00\$
Réfrigération patinoire	02-701-30-639-00	6 000.00\$	
Pièces accessoires biblio	02-702-30-640-00	1 000.00\$	
Skate	02-701-51-521-00		969.00
Services chrono patinoire	02-701-30-447-00	969.00	
		7 969.00\$	7 969.00\$
		9 672.00\$	9 672.00\$

ADOPTÉE

255-10-10

COMPTES À PAYER LISTE DÉPOSÉE POUR ACCEPTATION AU 04 OCTOBRE 2010

Chaque membre du conseil ayant reçu une liste pour acceptation des comptes à payer, la Secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire lecture.

Il est proposé par madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 04 octobre 2010 à savoir :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	317,077.27 \$
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	24,681.52 \$

et d'autoriser le paiement de ces comptes à qui de droit.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent.

256-10-10

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil, de clore l'assemblée à 20H58.

ADOPTÉE

GILBERT PILOTE
Maire

MARTINE CHARRON
Technicienne en administration
Secrétaire d'assemblée